

DOCUMENT N° 60

RESOLUTION SUR LE BURUNDI

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne du 7 au 9 juillet 2002, sur proposition du Bureau,

SE FELICITANT du pas franchi à ce jour par le processus de paix mettant en place les Institutions prévues dans l'Accord d'Arusha, à savoir le gouvernement d'union nationale, l'Assemblée nationale et le Sénat de transition,

REGRETTANT cependant que des groupes rebelles n'aient pas encore accepté un cessez-le-feu pouvant garantir une paix durable,

CONVAINCU que les pays voisins du Burundi peuvent jouer un rôle important pour persuader les groupes rebelles de rejoindre le processus d'Arusha et négocier la paix,

REAFFIRME son soutien au processus de paix en cours au Burundi et encourage tous les acteurs politiques,

CONDAMNE tous les actes de violence commis contre les populations civiles du pays,

DEMANDE aux rebelles de rejoindre le processus de paix et de prendre part au dialogue national,

DEMANDE aux pays voisins du Burundi de s'interdire tout soutien aux groupes armés qui persisteraient à mener des actions au Burundi,

RECOMMANDE l'envoi d'une mission d'information et de soutien de l'APF auprès des acteurs politiques burundais.